Image not found or type unknown

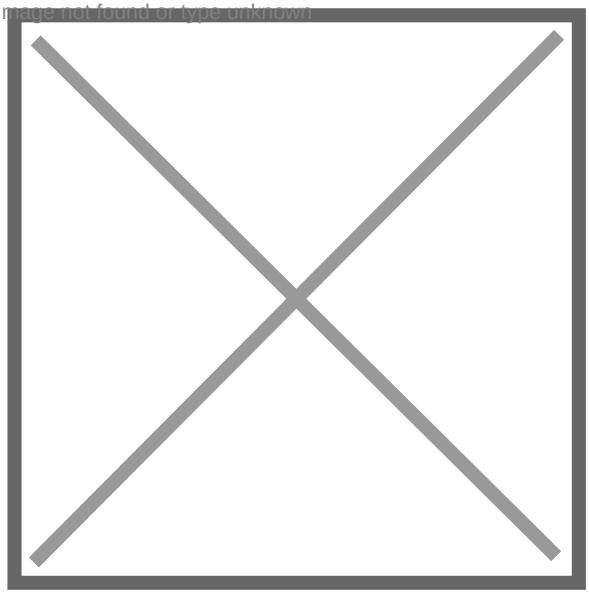

Litige avec une école de formation "XXX"

Par **adeler**, le **21/11/2008** à **11:14**

bonour, je m'adresse à vous car je me trouve en litige avec une école de formation, qui s'appel XXX.
j'ai voulu avoir une information sur une formation qu'il proposait , Secrétaire Médicale, dont j'ai vu la puplicitée à la télévision.
Par la suite une conseillère m'a appelée et ma bien vendu son "produit", elle m'a fait passer l'entretien au téléphone et m'a dit qu'elle allait appuyer mon dossier pour que je soit prise, mais je lui est précisée que je n'avais aucune notion médicale et pas le bac et au niveau des mes revenus je ne percevais que 172.77 euros d'allocation .
J'étais tellement heureuse de faire quelque chose en parallèle de ma vie de mère au foyer, que j'ai dit oui, ne sachant pas le devenir des choses, donc je fus mensualisasé de 64 euros par mois, à la suite de mon entretien avec ma conseillère de l'anpe m'a conseiller d'arrêter cette formation, car je payais une fortune dans le vide et que le certificat n'était pas reconnu sur le marché professionnel, j'ai malheureusement tardé à envoyé ma résiliation, 2 jours ouvré trop tard de la date prévu.
A ce jour je suis dans une totale imcappacitée de payée les 1408 euros qu'il me réclame, car nous vivont à 3 avec un budget de 2.80 euros par jour.
On à même fait appel à une assistance social pour nous aider.
Je ne sais vraiment plus quoi faire, car j'ai déja reçu deux lettres d'huissier et c'est la première fois qu'on se trouve dans une siuation pareille, car on à vraiment pas les moyens de les payés.
Merçi de m'apporter voret réponse.

Par **ken**, le **04/12/2008** à **16:20**

Il faut que vous fassiez une demande d'un dossier de sur endettement, c'est plus simple pour

vous, car si vous êtes dans les difficultés, il vaut mieux passer par là.

Certaines associations peuvent vous aider à monter le dossier (indecosa par exemple).

Par **Marion2**, le **04/12/2008** à **22:28**

Bonsoir,
Il faudrait connaître votre contrat afin de vérifier si cette formation est reconnue ou non et surtout savoir si on vous a fait croire qu'elle était reconnue.
Votre conseillère ANPE a certainement raison.
Au vu des informations que vous pourrez nous fournir, nous pourrons vous indiquer les démarches à entreprendre.
Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés